



RÈGLEMENT DE LA COUPE INDIVIDUELLE DE LA FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DE TIR DE LA GRUYÈRE

1 BUTS DU CONCOURS

Les buts de ce concours sont de promouvoir le tir sportif en ajoutant une possibilité supplémentaire aux tireurs du district de la Gruyère de se confronter dans une compétition amicale, de promouvoir le concours individuel dont les bénéfices servent à soutenir le tir sportif en suisse.

Dans le but d'augmenter l'intérêt de ce concours, les passes du concours individuels servant de qualification, peuvent être cumulées avec le premier tour en stand du championnat suisse de groupe.

2 QUALIFICATION

2.1 MODE DE QUALIFICATION

La qualification se fait en fonction du résultat du concours individuel. Les meilleurs résultats des catégories A (armes de sport) et D/E (armes d'ordonnance) seront qualifiés pour la finale de district. Les tireurs au Fass57 peuvent prendre part au concours avec la catégorie D/E ou la catégorie A.

En cas d'égalité, les tireurs seront départagés par :

- Catégorie A : le nombre de 10, la catégorie et l'âge selon la remarque au point 3.2.3.
- Catégorie D/E : la vitesse, le nombre de 10, la catégorie et l'âge selon la remarque au point 3.2.3.

Le nombre minimum de qualifiés par catégories est de 16 tireurs et le maximum est dépendant des installations de tir à disposition pour la finale et du nombre de participants à la qualification en stand.

Les finales seront organisées pour autant qu'au moins 40 tireurs en catégorie A et 60 tireurs en catégorie D/E aient pris part à la qualification en stand.

2.2 DÉLAI POUR LA QUALIFICATION

Les doubles des feuilles du concours individuel doivent être remis au responsable de la FSTG selon le délai fixé par la Fédération pour avoir une possibilité de participation (l'envoi numérique ou par photo est également possible).

Elles seront rendues dès leur enregistrement effectué mais au plus tard 1 semaine après la saisie.

3 DEMIE-FINALE ET FINALE

3.1 QUALIFIÉS

Les tireurs qualifiés à la finale seront invités via une circulaire envoyée dans chaque société au minimum 1 mois avant la finale.

Dans la mesure du possible, si l'un des tireurs qualifiés ne peut prendre part à la finale, il sera remplacé par le vident ensuite pour autant que le responsable du concours soit averti suffisamment tôt.

3.2 DÉROULEMENT DU CONCOURS

Selon le classement des qualifications, les tireurs sont répartis dans des groupes (ou duel) de 4 tireurs.

Tous les tireurs participent au 1^{er} tour à élimination direct en tirant le programme selon point 3.2.1, sur la cible qui leur est attribuée selon le classement des qualifications. Les 2 premiers de chaque duel sont qualifiés pour le tour suivant.

A la suite du premier tour, les tireurs qualifiés tirent un second tour. Le premier de chaque second duel est qualifié pour le tour final (ou duel final).

A la suite de chaque tour, le meilleur éliminé est repêché pour participer au tour suivant (selon la grandeur des stands, il est possible d'avoir 2 tireurs repêchés).

Les tireurs tirent leur duel tous en même temps lors de chaque tour.

3.2.1 *Programme des finales*

- Les duels, les horaires de tir et les cibles sont prédéfinis selon le classement des tireurs lors de la phase de qualification (en stand).
- Les tireurs tirent le programme suivant, aux cibles et aux heures indiquées :

CIBLE A100 => 3 COUPS D'ESSAIS => 10 COUPS PAR COUPS EN 11 MINUTES

- Dès les 11 minutes terminées, le tireur se lève et quitte rapidement la stalle pour laisser place au prochain tireur. Un intervalle de 4 minutes a lieu entre chaque séance de tir.
- Les tireurs des différents duels tirent tous en même temps. Si un tireur ne se présente pas à l'heure transmise, il sera disqualifié du concours.
- La distribution des prix se déroule directement après le tir.

3.2.2 *Munitions, armes et équipements*

- Seule la munition d'ordonnance est autorisée.
- La munition est distribuée par la FSTG, qui se la procure chez les organisateurs de la finale.
- La munition et la feuille de stand sont délivrées au bureau du stand 30 minutes minimum avant l'heure de tir.
- Armes et positions : Selon RTCF et RTP en vigueur au 1er janvier de l'année en cours

3.2.3 Traitement des égalités

Pour la catégorie A (arme de sport) :

- Le coup profond à 100 points, la catégorie du tireur, l'âge du tireur.

Pour la catégorie D/E (arme d'ordonnance) :

- Le coup profond à 100 points, la catégorie du tireur, l'âge du tireur.

Remarque concernant les égalités départagées par les catégories et l'âge, pour tous les tours :

Sont classés tout d'abord dans l'ordre, Ado, SV, JT, V et Elite, si l'égalité persiste, pour l'élite, les vétérans et les séniors-vétérans, c'est le plus ancien qui passe devant et pour les jeunes tireurs et les adolescents c'est le plus jeune qui passe devant.

3.3 CLASSEMENT

Le classement est établi selon le tableau de tir en tenant compte des critères en cas d'égalité selon le point 3.2.3. Le classement est proclamé directement à la suite du tir.

4 RÉCLAMATIONS

- Les éventuelles réclamations sur le premier tour éliminatoire en stand sont à faire au plus tard jusqu'au délai de remise des feuilles de stand.
- Les éventuelles réclamations sur la liste des qualifiés sont à faire une semaine au plus tard après sa publication.
- Les éventuelles réclamations sur les différentes séries sont à faire au plus tard 10 minutes avant chaque tour suivant.
- Les éventuelles réclamations sur le déroulement de la finale sont à faire au plus tard 10 minutes après la fin des tirs.
- Les éventuelles réclamations sur le classement final sont à faire au plus tard une demi-heure après leur remise.

Toutes les réclamations et les éventuels problèmes sont réglés sur le champ par les membres du comité de la FSTG présents.

Fédération des Sociétés de Tir de la Gruyère, le 22 juin 2022

Le Président de la FSTG

Bertrand Gaillard

Le Chef de concours

Marc Jaquet